



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FÉVRIER 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 24 REPRÉSENTÉS : 02 ABSENTS : 03</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 30 janvier 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 12 février 2024</p>	<p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Etaient représentées : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL.</p> <p>Absente : Mme Audine FRECKMANN, Mme Caroline BRULEY et M. Mustapha HADDOU.</p>
--	--

Délibération n°27

Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO

Objet : Intempéries de novembre 2023 – Demandes de subventions

En novembre 2023, et plus particulièrement dans la nuit du 14 au 15 novembre 2023, le département de la Savoie a subi des intempéries historiques, entraînant de lourds dégâts, notamment sur la Commune d'Ugine.

Les routes de Praz-Vechin, de Bellieuivre et de la Soif ont subi de lourdes dégradations et doivent faire l'objet de travaux de remise en état afin de permettre leur utilisation dans des conditions normales.

Des travaux de confortement sont également nécessaires au niveau de la Chaise, dans les secteurs du Pont de Soney et de l'enrochement de confortement de la berge de la Chaise plus à l'aval.

Enfin, le passage à gué de la piste de la Charbonnière a été emporté lors de la crue du Nant de Cruet.

Le montant total des travaux à engager est estimé à 410 604.00 €. Ils devraient débiter dès que les conditions climatiques le permettront.

Dans le cadre de la Dotation de Solidarité Nationale aux Collectivités Territoriales et du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE), il convient de solliciter le soutien de l'État, du Conseil Départemental de la Savoie, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, ou de tout autre organisme compétent, afin de permettre la réalisation des travaux de réparation nécessaires.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter, auprès de l'État, du Conseil Départemental de la Savoie, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes ou de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées possibles,**
- **Sollicite l'autorisation de démarrer les travaux par anticipation,**
- **Autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240205-20240205_DE27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024

Publication : 12/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

